

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025**

***Convocation en date du : 19/11/2025***

***Nbre de membres en exercice : 15***

***Nbre de membres présents ou représentés : 13***

***Nbre de membres ayant pris part au vote : 13***

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Six Novembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

**Étaient présents :** Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

**Absents représentés :**

Mme PRIMAULT Florence (représenté par Mr ROUIT Sébastien)

**Absents excusés :** M. REY Gérard.

**Absents :** M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard.

**Secrétaire de séance :** Mme REBOUL Fanny

**2025.101 Demande du club des sports pour l'organisation des coupes d'Europe de ski**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention effectuée par le club des sports pour l'organisation des coupes d'Europe de ski Alpin dames qui auront lieu du 26 janvier au 30 janvier 2026.

Nous accueillerons cette année environ 70 athlètes féminines issues des meilleures nations mondiales. Malgré un plateau réduit, la densité de niveau s'annonce exceptionnelle, puisque seules quatre athlètes par équipe seront retenues pour les Jeux Olympiques de Milan, nous offrant ainsi la présence de nombreuses concurrentes de tout premier plan.

La Fédération Internationale de Ski (FIS) salue chaque année la qualité de notre organisation et la rigueur de nos organisations. Cette nouvelle édition revêt une importance particulière à l'approche des Jeux Olympiques de 2030 : ces compétitions constituent une étape essentielle dans la préparation des athlètes de haut niveau et dans le développement du savoir-faire d'Orcières.

La demande pour cette année s'élève à 15 000 €.

Il propose donc d'accorder cette subvention.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire pour une subvention de 15 000 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater cette somme,
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Le Maire  
Patrick RICOU

